

ABONNEMENT.

Sauumur... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1884.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis avant-hier matin, en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Cette séance, qui a été fort courte, a été principalement consacrée à la question des céréales.

Le conseil a décidé qu'il proposerait à la commission, par l'organe de M. Méline, ministre de l'agriculture, de fixer à 2 fr. au-dessus du droit de statistique la surtaxe sur les blés, ce qui porterait à 2 fr. 60 c. par quintal le droit nouveau.

Aucune dépêche de Chine n'a été communiquée par le ministre de la marine.

Les ministres se sont brièvement entretenus de la loi électorale du Sénat en discussion devant la Chambre.

Disons à ce sujet que la date du renouvellement partiel du Sénat reste jusqu'à présent fixée au dimanche 25 janvier.

UNE RÉPONSE VIRILE.

Le Journal du Loiret raconte que M. Ferry a télégraphié à l'amiral Courbet, il y a une quinzaine de jours: « J'ai en ce moment besoin d'un succès militaire. »

L'amiral Courbet aurait répondu au ministre qu'il lui était impossible de subordonner ses opérations aux exigences parlementaires du gouvernement.

De cette réponse de l'amiral Courbet on cite particulièrement ces mots justes et virils: « Je ne fais pas de politique, je fais la guerre. »

LA GUERRE INDÉFINIE.

M. de Cassagnac résume fort bien dans le Pays la situation où nous sommes vis-à-vis de la Chine, grâce aux criminelles maladresses de M. Ferry:

« Et remarquez, braves électeurs, braves contribuables, remarquez que ces 44 nouveaux millions ne sont destinés qu'au premier semestre de l'année 1885! »

« Pour le 2<sup>e</sup> semestre, on vous en demandera autant. »

« Et combien de temps cela durera-t-il? »

« Le premier ministre de la République n'en sait rien lui-même. »

« Il vous a rappelé que la Cochinchine avait duré quinze ans; que les luttes en Algérie avaient duré cinquante ans, et il vous a dit de vous armer de patience et de constance. »

« C'est donc la guerre indéfinie pour un temps indéfini, avec des dépenses indéfinies. »

Tout, en effet, est indéfini dans cette affaire: nos pertes en hommes et en argent, l'ineptie du président du conseil et le servilisme de la Chambre.

Le ministre de la marine a reçu la nouvelle qu'un douloureux accident avait eu lieu sur les côtes de Formose, à bord du croiseur le Rigault-de-Genouilly, à la date du 19 novembre. Une explosion de chaudière, dont la cause est restée inexpiquée, a entraîné la mort de deux quartiers-maîtres mécaniciens et de onze ouvriers, matelots ou chauffeurs.

L'amiral Courbet a fait procéder aux essais à l'eau froide des cinq autres chaudières; ils ont donné des résultats très-satisfaisants et le Rigault-de-Genouilly pourra continuer sa campagne.

On lit dans le Télégraphe:

« On dit le gouvernement décidé à envoyer immédiatement des renforts considérables au Tonkin. Il serait question de quinze mille hommes. Pourtant ce chiffre ne peut pas être encore pris comme définitif, étant donné les difficultés que le président du conseil rencontre du côté du général Campenon. »

« D'après les dernières informations parvenues au gouvernement, on aurait la certitude que les Chinois ne désirent pas la paix et que, bien au contraire, ils continueront les hostilités pendant tout l'hiver. »

« Au printemps, on verra la marche qu'il sera nécessaire de suivre. On se dirigera soit sur Canton, soit sur le Petchili, à moins pourtant que les Chinois n'acceptent à cette époque les conditions de notre gouvernement. »

AFFAIRES DE FAMILLE.

De curieuses révélations viennent confirmer ce que l'on savait des causes véritables de la guerre du Tonkin.

Le Suisse Bavier-Chauffour, cousin de M. Ferry, a obtenu, dit le Saïgonnais, une faveur spéciale. On sait que cet industriel, qui a fait faillite à Lyon, est allé refaire sa fortune au Tonkin, où les agents civils, où nos soldats eux-mêmes sont à ses ordres. Un citoyen français, représentant une maison française, a voulu acheter à la cour de Hué des terrains houillers du Tonkin. Pendant qu'il se morfondait dans les antichambres, M. Bavier-Chauffour traitait directement avec la cour de Hué et achetait pour 50 mille piastres tous les bassins houillers en Tonkin. Cette acquisition englobe une superficie de 92,000 hectares. L'hectare coûte à ce Suisse une demi-piastre et le sang de nos soldats.

« En vertu et sous le conseil de quelles influences, demande le Saïgonnais, M. Bavier-Chauffour a-t-il obtenu ces prodigieux avantages? » La réponse est facile. M. Bavier-Chauffour est Suisse, il agit au nom de M. Hiquison, un Anglais, naturalisé français et associé de M. Charles Ferry, frère du ministre.

Un Suisse, un Anglais et un Ferry! deux Ferry si vous voulez. Tels sont les propriétaires de 92,000 hectares de terrain au Tonkin. Affaires de famille.

(Espérance du peuple.)

LA COUR DES COMPTES.

La Chambre des députés va être prochainement saisie d'un projet de suppression de la Cour des comptes.

L'exposé des motifs porte que les services rendus par cette institution ne sont pas en rapport avec les sacrifices qu'imposent au budget les traitements d'un personnel trop luxueusement rétribué.

Le gouvernement serait résolu à combattre la suppression, mais accepterait le principe d'une réforme de la Cour des Comptes.

Le préfet des départements des Côtes-du-Nord envoie, aux maires de ce département, une circulaire pour leur demander, sur l'invitation du ministre des cultes, copie des délibérations des conseils municipaux concernant l'établissement des vicariats auxquels l'Etat alloue une subvention annuelle de 400 francs. Il est à présumer que pareille mesure a été ou sera prise dans tous les départements.

La tactique de l'administration est, d'ailleurs, facile à comprendre. Evidemment, la plupart des communes ne retrouveront pas les délibérations dont il s'agit. Presque tous les conseils municipaux vont donc être mis en demeure de se prononcer sur le maintien des vicariats.

Ce sera une occasion pour les conseils radicaux d'en voter la suppression.

LE PROCÈS DEMANGEAT.

On lit dans la Nouvelle Presse:

« M. André de Trémontels parait moins pressé que le discours de M. Waldeck-Rousseau ne l'avait fait croire, d'assigner M. Demangeat. L'accusateur attend toujours: rien ne vient, ni de Paris, ni de Rhodéz. »

« Pour expliquer cette longanimité, il ne faut pas oublier que la révélation des actes de concussion commis par M. André dans l'Aveyron, l'entraînerait à son tour devant la Cour d'assises, comme accusé. »

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II

LE CRIME (suite).

— Non, dit Rouget, je suis venu te chercher pour aller dans les bois de Daumeray et de l'Abbaye. Il y a là beaucoup de gibier.

— C'est bien loin, reprit le Potard.

— Mais non; tout au plus une lieue de route, et nous trouverons là tout ce que nous voudrons, surtout des lapins. Je me charge d'en tuer une dizaine à moi seul.

— En route alors, dit le Potard.

Et prenant leurs fusils, les deux jeunes gens se dirigèrent en causant amicalement du côté de Daumeray. De temps en temps, un frisson parcourait tout le corps de Louis: c'est quand il pensait qu'il pouvait être pris, arrêté et condamné à la prison, lui qui avait une femme et deux enfants à nourrir!

— Que deviendraient-ils sans moi? se disait-il. Ils mourraient de faim.

Mais les plaisanteries du Potard chassaient ces tristes pensées, et pour plus de sûreté, les deux

braconniers firent la route sous bois.

A cette époque, il n'y avait pour ainsi dire aucune solution de continuité entre la forêt de Malpeire et les bois de Saint-Germain, du Gripp et de Daumeray.

Le pays entier était comme une vaste forêt, sauf aux alentours des bourgs et des villages.

Vers deux heures environ, Eugène et Louis passèrent tout près de la Demonerie.

De loin, Rouget aperçut sa femme et ses enfants. Il pensa à rentrer tranquillement au logis.

— Veux-tu venir chez moi boire un coup? dit-il au Potard.

— Oui, répondit celui-ci, mais dans deux ou trois heures seulement, quand nous aurons nos lapins. Je n'ai pas envie, après une course pareille, de m'en aller les mains vides. J'accepte ton invitation pour ce soir.

— Je ne sais pas, dit timidement Louis, si ma femme va être bien contente de mon absence. Je lui avais promis dans le temps de ne plus chasser.

— Bah! les femmes! dit le Potard. Ne m'en parle pas. Elles ne font faire aux hommes que des sottises. Les promesses qu'on leur fait, mon cher, ne valent rien.

— Pourquoi cela?

— Pourquoi? Mais parce que les femmes elles-mêmes ne valent pas le diable!

— Sapristi, mon Potard, tu n'es pas prêt de te

marier.

— Je t'en réponds. Toutes les filles de Précigné et de la Chapelle me détestent parce que je me moque d'elles. Je veux rester vieux garçon, avec ma liberté, et quant à toi, mon brave Rouget, si tu veux m'en croire, tu braconneras comme autrefois, le jour et surtout la nuit. C'est cela qui fait bouillir le pot à la maison!

Tout en faisant ces déplorables plaisanteries, les amis arrivèrent à la lisière des bois de l'Abbaye. Chacun choisit alors son emplacement. Le Potard se mit dans le champ qui longeait le bois, Rouget se plaça dans le taillis.

Étant plus adroit qu'Eugène, il était chargé de tirer les lapins à leur passage sous les taillis et dans les petites clairières; le Potard les tirait à leur sortie, dans la clairière.

Rouget, en outre, n'était pas fâché de se dissimuler au centre du bois. Les pressentiments sinistres ne le quittaient pas, et ils augmentèrent encore d'intensité quand le Potard l'eut quitté pour aller sur la lisière.

Une demi-heure se passa ainsi. Louis et Eugène tuèrent chacun un lapin. C'est à ce moment que les gendarmes étaient entrés dans le bois, et que Ravelle avait surpris Rouget.

Quand il entendit le cri de Ravelle, Potard se jeta dans le bois, qui était très-épais, et se glissa comme une couleuvre à travers les ronces et les

épinés pour savoir ce qui se passait.

Il aperçut son ami qui tenait son fusil d'une main, et dont le visage était bouleversé.

Les deux gendarmes l'entouraient. La fuite était impossible. Il n'y avait rien à faire pour Rouget. Le Potard, désolé de l'incident, mais ne pensant pas qu'il aurait de suites aussi graves, pensa alors à sa propre sûreté.

Il revint à reculons jusqu'à la lisière, et cachant son fusil, prit sa course vers le nord.

En quelques minutes il eut disparu. On ne sut que bien plus tard qu'il chassait ce jour-là avec Louis.

Pendant ce temps, Ravelle sortait un crayon de sa poche et des papiers de sa giberne; et commençait à dresser la minute du procès-verbal. Il connaissait Rouget depuis longtemps et n'avait pas besoin de le questionner.

Louis était atterré. Il livra sans mot dire son fusil à Pennegat qui l'examina et donna à son ancien les indications que l'accusation nous a transmises: fusil double à piston, chargé des deux côtés avec du petit plomb.

Quand Ravelle eut fini, il remit son papier et son crayon dans sa giberne:

— Voilà qui est fait, dit-il à Rouget, il y a longtemps que nous vous cherchions.

Rouget sortit brusquement de son mutisme: la réalité des faits l'écrasait:





